

## DIGRAIN RÉPULSIF ANTI RONGEURS

### Présentation

Composé de substances d'origine naturelle, le **DIGRAIN RÉPULSIF ANTI RONGEURS** est une poudre répulsive efficace contre :

- Les mustélidés : fouines, putois, belettes, martres, visons, hermines.
- Les rongeurs : rats, souris, mulots, loirs, lérots.

### Composition

**Huile de Margosa** (CAS n°84696-25-3)

**Geraniol** (CAS n°106-24-1)

0.5% m/m

0.02% m/m.

### Action

Une fois appliquée, la poudre évite l'installation des nuisibles à l'intérieur des bâtiments. Elle vous protège ainsi de tout bruit, dégradation ou nuisance sonore lié à leur présence.

### Points forts

- S'applique en préventif ou curatif.
- Application facile grâce à son flacon doseur.
- Effet immédiat et durable.
- N'altère pas les surfaces traitées.

### Application et doses d'emploi

Utilisation en intérieur : combles, greniers, cloisons, faux plafonds, gaines techniques, etc. Peut également s'utiliser dans les logements d'animaux, basses-cours, etc.

Poudre prête à l'emploi, à répandre manuellement sur les lieux de passage et de repos des mustélidés et rongeurs. Poudrer abondamment afin que l'odeur perdure.

Il est recommandé d'appliquer le produit à la dose de **20g/m<sup>2</sup>**.

Le produit reste actif 2 mois. Re-appliquer le produit en cas de nouvelles infestations.

Ventiler durant toute la durée de l'application. Après le traitement, aérer à fond avant de réoccuper la pièce. À titre indicatif : aérer 30 minutes à 2 heures en fonction du niveau de ventilation possible.



### Références et conditionnements

**Réf. R8076** : Flacon poudreur 750g - Carton de 6 unités

### Précautions d'emploi

- Il est conseillé de porter des gants et de se laver les mains après chaque utilisation.
- Bien nettoyer le couvercle après chaque application.
- Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.
- Conserver hors de portée des enfants et animaux domestiques.
- Conserver dans le récipient d'origine, à l'abri de la chaleur, de l'humidité et du gel.
- Ne pas réutiliser l'emballage.
- L'emballage et le produit doivent être éliminés conformément à la réglementation en vigueur (Grand Public : en déchetterie / Professionnel : via une filière de collecte des produits dangereux).
- Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre antipoison le plus proche.

**Produit non classé dangereux selon le Règlement (CE) N°1272/2008.**